

Saintes le 05 / 05 / 2017

Le Principal

aux

responsables légaux des élèves

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous, pour **information**, les règles qui prévalent à la composition des classes du collège. Le point 7 vous indique comment faire une demande particulière.

<p>Pour la composition des classes de 6^{ème}, nous respectons :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les informations qui nous sont communiquées par les écoles du secteur au cours d'une « commission d'harmonisation » à laquelle participent les professeurs de CM2 et des professeurs du collège. Ces informations nous permettent de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ répartir les élèves en fonction du niveau de fin de CM2 de façon à créer des classes hétérogènes et de niveau équivalent. ▪ séparer les élèves qui ont connu des soucis de cohabitation à l'école primaire. ▪ placer ensemble des élèves qui se sont très bien entendus à l'école primaire ou ont l'habitude de s'entraider ou dont les parents covoitent. La parité, (ou nous essayons de nous en approcher, sauf pour la classe sportive où il y a beaucoup plus de candidats masculins) Une répartition équilibrée des élèves venant de chaque école primaire du secteur (sauf indication contraire, les élèves des écoles ayant de petits effectifs sont regroupés tandis que les élèves des écoles ayant de forts effectifs sont scindés en plusieurs sous-groupes. Aucun élève issu d'une école primaire ne se retrouve seul dans sa classe sauf s'il est l'unique admis en classe sportive). Une répartition équilibrée du nombre d'internes de façon à éviter l'isolement ou « l'effet de groupe ». Une répartition équilibrée du nombre d'élèves redoublants ou ayant redoublé lors de leur scolarité. Le regroupement dans une ou deux classes, pour une question d'emploi du temps, des élèves admis en sections sportives scolaires ou en classes à horaires aménagés sportives. Et EN DERNIER LIEU, LES DEMANDES JUSTIFIEES faites par les RESPONSABLES LEGAUX. (co-voiturage, situations familiales particulières,...). Ces demandes doivent être envoyées PAR ECRIT au chef d'établissement pour lundi 26 juin, délai de rigueur*. Elles doivent comporter un numéro de téléphone ou une adresse électronique pour nous permettre d'accuser réception. * Celles qui ont déjà été reçues sont archivées en attente d'examen. Elles seront toutes examinées, mais nous ne nous engageons pas à les respecter, les contraintes 1 à 6, ci-dessus, étant prioritaires. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nous ne donnons jamais suite aux demandes qui ne comportent pas de justification. ▪ Nous ne donnons pas suite aux demandes exprimées par simple mail (nous en aurions trop !) ▪ Sauf cas très particulier, NOUS NE DONNONS PAS DE REPONSE A CES DEMANDES car les classes sont recomposées jusqu'à la veille de la rentrée en fonction des inscriptions de Juillet et Août et nous sommes parfois contraints de refuser au dernier moment une demande pourtant acceptée avant l'été. 	<p>Pour la composition des classes de :</p> <p>5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}</p> <p>Nous respectons :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mêmes principes, mais les informations nous sont communiquées par les professeurs de l'année N-1 et le service de vie scolaire. Identique. Identique mais en tenant compte de la classe de l'année N-1. Identique. Identique. Identique, en ajoutant : <ul style="list-style-type: none"> ▪ La répartition dans deux classes des élèves qui ont choisi l'ex filière bi-langue. ▪ La répartition dans deux, trois ou quatre classes des élèves qui ont choisi l'option latin ou et grec Identique. <p>Après saisie de tous ces paramètres dans le logiciel de vie scolaire, celui-ci répartit automatiquement les élèves en tenant compte des données de l'année N-1 (résultats, punitions, sanctions, absences) de façon à créer des classes de niveau équivalent.</p>
<p style="text-align: center;">MAIS NOUS EXAMINONS TOUTES LES DEMANDES ET ESSAYONS D'EN SATISFAIRE UN MAXIMUM quand elles sont compatibles avec les règles 1 à 6.</p> <p>Si vous constatez à la rentrée que votre demande n'a pas été respectée, vous pourrez nous l'indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si ceci provient d'une erreur et que votre souhait peut encore être respecté, nous corrigerons les listes de classes. • S'il n'est pas compatible avec règles 1 à 6, nous vous l'indiquerons. 	

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées

Le Principal,
Rémy PLUYAUT